

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2018** DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS **L'INDRE**



PROTÉGER ET PRÉVENIR • ACCOMPAGNER • UNIR, FAIRE SOCIÉTÉ



Je suis heureux de vous présenter ce rapport qui retrace l'action des services de l'État dans le département en 2018. Synthétique et ciblé, il procède d'un droit au fondement de notre République : celui de « de demander compte à tout agent public de son administration. »

Dans la continuité de la transformation de ses modes de fonctionnement, l'État a poursuivi en 2018 son effort de facilitation dans la mise en œuvre des politiques publiques, de simplification de ses procédures et d'intensification de sa présence auprès du citoyen, des élus et des forces vives.

Ce bilan traduit également l'attachement à un développement équilibré de nos territoires, dans le souci de répondre aux défis les plus urgents et d'anticiper l'avenir. Dans un effort renouvelé de lutte contre les fractures numérique et territoriale, le soutien financier à l'investissement public local a par exemple été maintenu à un niveau sans précédent.

Vous découvrirez à sa lecture le fruit du travail permanent des agents qui font de l'État un acteur de protection, de facilitation et d'expertise.

Je tiens à rendre hommage au professionnalisme, l'engagement et l'efficacité de toutes celles et ceux qui ont choisi de se consacrer au service de nos concitoyens, concourant ainsi à la continuité du service public, y compris en période de crise, et à la satisfaction de l'intérêt général.

En 2019, vous pourrez compter sur notre énergie et notre volonté pour poursuivre les actions engagées au service des Indriens.

Thierry BONNIER
Préfet de l'Indre

SOMMAIRE

PROTÉGER ET PRÉVENIR page 4 à 9

- Lutter contre la délinquance et assurer l'ordre public
- Renforcer la sécurité routière
- Garantir la sécurité sanitaire et la protection du consommateur
- Veiller à la santé et à la protection animale
- Protéger et restaurer les milieux naturels
- Prévenir les risques naturels, technologiques et sanitaires

ACCOMPAGNER page 10 à 19

- Moderniser le service public pour accompagner tous les usagers
- Assurer une présence territoriale des professionnels de santé dans la durée
- Soutenir les entreprises et l'activité économique
- Soutenir l'agriculture
- Améliorer la qualité de l'habitat
- Accompagner les collectivités dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leurs projets
- Valoriser le territoire et préserver le patrimoine

UNIR, FAIRE SOCIÉTÉ page 20 à 26

- Donner corps à l'égalité des chances et lutter contre les discriminations
- Prévenir l'exclusion et favoriser l'insertion des personnes vulnérables
- Mettre en œuvre l'égalité réelle femmes/hommes
- Favoriser l'accueil des étrangers et lutter contre l'immigration irrégulière
- Prendre en compte les spécificités de la ruralité et des quartiers de la politique de la ville
- Promouvoir la vie associative, encourager l'action éducative, culturelle et sportive
- Lutter contre le chômage
- Garantir la bonne application du droit du travail

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT page 27 AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE L'INDRE

En zone gendarmerie

Le groupement de gendarmerie de l'Indre est compétent sur 98 % du territoire (239 communes) et au bénéfice de 72 % de la population (165 654 habitants).

La délinquance, qui a progressé de 3,4 % en 2018, est constituée pour moitié d'atteintes aux biens et plus particulièrement de vols simples (45 %) et de cambriolages (13 %). Les atteintes aux personnes représentent 15 % de la délinquance (en cohérence avec la tendance nationale). Au-delà du travail d'enquête, qui permet de résoudre, tous agrégats confondus, 45 % des faits constatés, de nombreuses actions sont développées pour dissuader la commission de faits. Cette politique de prévention s'illustre en premier lieu par le renforcement des patrouilles sur le terrain au-travers de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien. En second lieu elle est mise en œuvre par l'information en temps réel de la commission de faits de délinquance des élus, des agriculteurs ou des commerçants par les alertes SMS. Par ailleurs, les gendarmes référents sûreté élaborent des consultations ou des diagnostics de sécurité au profit des établissements, des municipalités ou des entreprises afin de lutter contre les cambriolages.

Deux nouveaux protocoles de participation citoyenne ont été signés avec les communes de Reuilly et Bouges-le-Château.

Enfin, la prévention contre les atteintes aux personnes s'organise autour de 3 thématiques :

- les violences intra-familiales (violences sur conjoints ou enfants) qui constituent 34 % de l'ensemble des atteintes aux personnes. Les brigades bénéficient du concours d'une intervenante sociale en gendarmerie qui permet d'améliorer la réponse apportée aux situations de détresse ;
- les mineurs, au travers d'actions de prévention en lien avec les établissements scolaires ;
- les personnes âgées pour lesquelles des conseils de prévention sont dispensés (en particulier face aux escroqueries).

En zone police

Après avoir augmenté sensiblement entre 2016 et 2017 (8,11%), le nombre global des faits constatés en 2018 se situe à 3 342, soit une augmentation de 3,16 %. Le taux d'affaires élucidées, progresse, quant à lui, de 6,66 % pour atteindre 36,42 % (soit 1 217 affaires élucidées). Ces résultats s'inscrivent dans un contexte de stagnation de la délinquance au niveau de la zone de défense (vingt départements de la zone de défense ouest) pour ce qui est des atteintes aux biens (- 1,72%) alors que les atteintes à l'intégrité physique augmentent de 6,20 %.

Trois policiers, gardiens de la paix ou gradés, sous l'autorité d'un officier, accueillent le public et recueillent les plaintes, et se consacrent exclusivement à cette mission de façon à renforcer le professionnalisme tout en réduisant, autant que possible les délais d'attente du public. Les efforts de la DDSP en la matière se sont également traduits par des travaux d'aménagement de l'accueil et la création d'un bureau dédié qui permet de renforcer encore la confidentialité des entretiens. En partenariat avec le centre régional de formation, des stages spécifiques ont été mis en place à l'attention des personnels chargés de l'accueil.

Les priorités fixées par la DDSP 36 afin de juguler les atteintes aux biens se déclinent selon plusieurs axes :

- orienter, voire décaler les patrouilles sur les créneaux horaires concernés, y compris les effectifs de la BAC de Nuit ;
- augmenter le nombre de surveillances physiques sur le terrain afin de réaliser des interpellations en flagrant délit, y compris en détachant des enquêteurs de la Sûreté Urbaine sur les créneaux de fin de journée ;
- sensibiliser les résidents des communes par le biais de communications médiatiques, de réunions avec les élus municipaux en charge de la sécurité, en rappelant les règles de vigilance et les protections de bases à mettre en œuvre pour éviter voire retarder les effractions ;
- solliciter des renseignements auprès des informateurs du service ;
- améliorer les échanges d'informations et les recoupements des modes opératoires, des préjudices recherchés par les auteurs, auprès des différents services d'enquêtes de niveau régional.

DÉLINQUANCE MILIEUX NATURELS
ORDRE PUBLIC, SÉCURITÉ ROUTIÈRE
PROTÉGER
ET **PRÉVENIR**
PROTECTION ANIMALE **SÉCURITÉ SANITAIRE**
RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES
PROTECTION DU CONSOMMATEUR

LE SAVIEZ-VOUS ?



la page Facebook de la Gendarmerie de l'Indre, compte plus de 8 000 abonnés, facilitant la diffusion de messages de prévention

PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS

Concevoir une gestion partenariale, durable et équilibrée de la ressource en eau

La gestion actuelle et future de l'eau représente un des enjeux majeurs pour le territoire indrien, notamment quant au partage de cette ressource entre les différents usages.

Une gouvernance large est nécessaire pour coordonner, à l'échelle du département, les missions relatives à la police de l'eau, à la conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels, ainsi qu'à l'organisation de la pêche, de la chasse et de la gestion des ressources piscicoles et cynégétiques. La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) pilotée par le Préfet exerce ce rôle, notamment au travers de contrôles réguliers.

Les services de l'État informent et sensibilisent donc les élus aux enjeux « eau » du territoire et facilitent leurs démarches réglementaires. La structuration des syndicats de rivière en 2018, poursuivant la couverture de l'ensemble du territoire

sur des bassins versants cohérents, a été accompagnée. La prise de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018 par l'échelon intercommunal a constitué une avancée significative. En appui, une animation du réseau des syndicats est assurée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et des réunions regroupant l'ensemble des syndicats ont débuté en 2018.

Une action concertée et partenariale a de plus permis de trouver des solutions pour améliorer la situation de certains ouvrages de la rivière Creuse, classée comme prioritaire au niveau du bassin Loire-Bretagne. Des études techniques sont en cours sur 3 localisations et permettront de proposer un projet d'aménagement compatible avec l'obligation de continuité écologique.

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES

Élaborer et actualiser les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), élaborés sous l'autorité du préfet en concertation avec les collectivités concernées, sont des documents stratégiques et réglementaires, qui définissent les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence. Leur actualisation, en raison notamment du contexte de dérèglement climatique, est une priorité des services de l'État.

Six des sept PPRI prescrits dans l'Indre sont approuvés et couvrent les principaux cours d'eau départementaux (Indre, Creuse, Cher et Arnon). Le dernier PPRI concerne la vallée de la Théols. En 2018, la DDT de l'Indre a lancé la démarche d'approbation, en rencontrant les 12 communes concernées et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Théols (SMABT). Les communes ont délibéré favorablement sur ce projet, ce qui permet d'envisager une prescription de ce PPRI avant fin 2019.

Contrôler et prévenir les atteintes à l'eau et à la biodiversité, agir en appui des politiques publiques

Le service départemental de l'Indre de l'Agence Française pour la Biodiversité compte 5 inspecteurs

de l'environnement affectés aux missions suivantes :

- contrôler les usages pour contrôler et prévenir les atteintes à l'eau et à la biodiversité, sous l'autorité du Procureur de la République dans le cadre d'un commissionnement ministériel "Eau-Nature" des inspecteurs de l'environnement ;
- apporter un appui à l'autorité administrative (Préfet) pour ses décisions en la matière, ainsi qu'aux gestionnaires et collectivités chargés de mettre en œuvre certains aspects de la politique de l'eau (contrats territoriaux de bassins en particulier...);
- améliorer la connaissance de l'état et du fonctionnement des écosystèmes : recueil de données de connaissance des milieux : réseaux d'évaluation et de suivi de la Directive Cadre Eau, protocoles développés par l'AFB, état des milieux aquatiques et cortèges d'espèces associées...

396 jours fonctionnaires ont été nécessaires pour :

- 128 contrôles répartis dans 64 communes du département, portant sur 54 cours d'eau et 8 plans d'eau ;
- 32 infractions pénales constatées donnant lieu à
- 22 procès-verbaux dont 80% de gravité élevée (délits) et 20% de gravité moyenne (CS) ;
- 42 avis techniques et expertises particulières soumis aux services déconcentrés de l'État.

En outre, la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est responsable de la qualité des eaux destinées à l'alimentation

humaine. Plus de 99,8 % de la population départementale a accès à un réseau public de distribution d'eau potable, laquelle fait l'objet d'une surveillance complète par les services de l'ARS. La qualité des eaux est globalement bonne à très bonne. Sur l'aspect physico-chimique, des anomalies sont constatées sur les nitrates et les produits agro-pharmaceutiques ou pesticides (l'atrazine et les métabolites du métolachlore) et la présence de chlorure de vinyle monomère (cancérogène) est encore détectée.

Empêcher la propagation de maladies virales d'origine animale

La DDCSPP intervient activement dans le dispositif ORSEC épizooties, qui a pour objectif de prévoir l'organisation matérielle et humaine à mettre en œuvre pour empêcher la propagation de maladies virales hautement contagieuses des animaux et assainir les foyers de ces maladies. Aucun cas n'a été recensé dans le département en 2018 mais 2 entraînements ont été effectués en interne.

Préparer de santé à la gestion des alertes et signaux sanitaires

La plateforme régionale de gestion des alertes et signaux sanitaires ARS45-ALERTE@ars.sante.fr a géré avec ses délégations départementales :

- 1 476 signaux sanitaires dont 120 dans l'Indre,
- 1 épidémie de rougeole touchant la France et la région avec notamment la présence de 6 cas de rougeole dans le département de l'Indre,
- plusieurs centaines de personnes suivies pour un risque de tuberculose.

En outre, le plan ORSAN (Organisation de la Réponse du système de SANTé) AMAVI (Accueil MASSif de VICTimes non contaminées) a été mis à jour. Il a été activé lors des exercices départementaux.

Assurer les missions de sécurité civile, la préparation et la mise en œuvre opérationnelle de la gestion de crise

- 3 exercices de sécurité civile ont été réalisés avec activation du Centre Opérationnel Départemental (COD) :
 - attentat zone Police 13 juin 2018,
 - attentat zone Police 27 septembre 2018,
 - PPI AXERREAL 25 septembre 2018.
- 4 sessions de sensibilisation à la gestion de crise pour 18 agents de la préfecture
- 19 alertes pour événements météorologiques ou crues
- 5 activations du COD (hors exercices)

Maîtriser le risque technologique

CHIFFRES CLÉS

100%

les plans communaux de sauvegarde (PCS) réalisés, soit 69 pour le département

78%

le taux de réalisation de visites périodiques des Établissements Reçevant du Public (ERP)

14

le nombre d'ERP qui demeurent sous avis défavorables (contre 17 en 2017)

Le bilan de l'année 2018, pour les installations suivies par l'unité départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est le suivant :

- 132 établissements soumis à autorisation dont 1 Seveso seuil haut, 2 Seveso seuil bas, 21 établissements IED, 28 carrières, 27 parcs éoliens
- 29 établissements soumis à enregistrement
- 109 visites d'inspections
- 5 arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter
- 4 arrêtés préfectoraux de refus ou de rejet d'autorisation d'exploiter
- 2 arrêtés préfectoraux d'enregistrement d'installation
- 8 arrêtés préfectoraux complémentaires
- 8 arrêtés préfectoraux de mise en demeure
- 1 arrêtés préfectoraux de consignation de somme
- 25 plaintes traitées

MODERNISER LE SERVICE PUBLIC POUR ACCOMPAGNER TOUS LES USAGERS

Fournir un service de qualité au plus près des usagers

Les quatre points numériques situés en préfecture et dans les sous-préfectures ont permis d'accompagner tout au long de l'année les usagers dans leurs démarches cartes grise et permis de conduire. 2 667 usagers ont été reçus à Châteauroux, 943 usagers à Issoudun, 1 261 à La Châtre et 1 241 au Blanc. 3 921 visites concernaient la délivrance des certificats d'immatriculation et 2 151 la délivrance des permis de conduire.

13 mairies sont équipées de dispositifs de recueil.

Elles ont délivré 7 251 passeports et 13 751 CNI, soit 21 002 titres au total. Le financement est compensé par l'État.

Mettre en œuvre une grande réforme fiscale

Le prélèvement à la source a été mis en œuvre le 1^{er} janvier 2019. Au cours de l'année 2018, la DDFIP de l'Indre a conduit de nombreuses actions destinées à l'information des usagers et des collecteurs. A ce titre, la DDFIP a participé à des séances de formation des personnels des collectivités territoriales.

CHIFFRES CLÉS

6 072

les usagers accompagnés dans leurs démarches cartes grise et permis de conduire

65 465

les appels téléphoniques reçus tous services confondus

114

les courriels reçus et traités

COLLECTIVITÉS SERVICE PUBLIC ÉCONOMIE ACCOMPAGNER PATRIMOINE AGRICULTURE SANTÉ QUALITÉ DE L'HABITAT

Vos démarches en ligne : un réseau de proximité pour vous accompagner

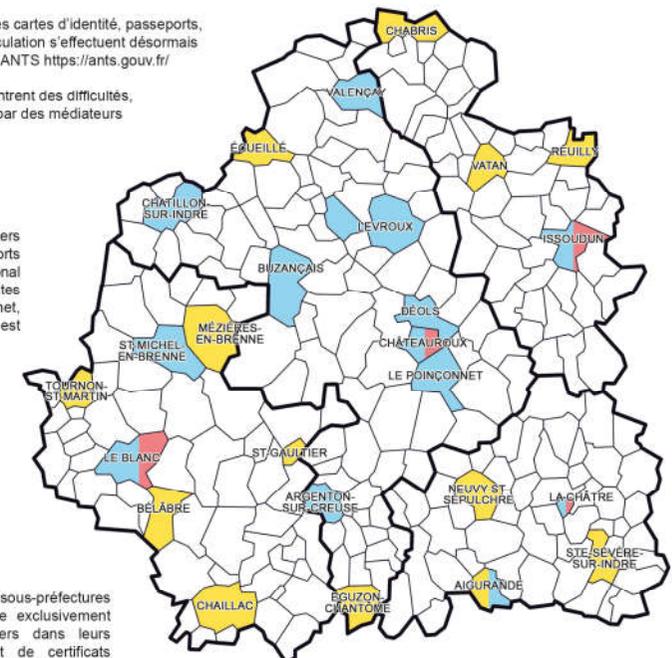
Les démarches relatives à la délivrance des cartes d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation s'effectuent désormais exclusivement en ligne à partir du site de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/>

Afin d'accompagner les usagers qui rencontrent des difficultés, un réseau d'espaces numériques animés par des médiateurs a été mis en place dans le département.

13 mairies équipées d'un DR : les usagers effectuent leur demande de CNI et Passeports dans l'une des communes du territoire national équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales. Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site de l'ANTS

13 Maisons de services au public : lieu dans lequel les administrés peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, etc.

4 Points numériques : la préfecture et les sous-préfectures disposent chacune d'un point numérique exclusivement dédié à l'accompagnement des usagers dans leurs demandes de permis de conduire et de certificats d'immatriculation



ASSURER UNE PRÉSENCE TERRITORIALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LA DURÉE

Concevoir des contrats locaux de santé (CLS) en phase avec les besoins des territoires

L'objectif principal des CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Avec l'appui de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS), un CLS permet de créer des synergies permettant de mieux répondre aux enjeux de santé sur un territoire. Conclu pour 3 ans renouvelables, il est l'expression d'une dynamique locale partagée entre acteurs et partenaires sur un territoire de proximité.

96 % des communes soit 95 % de la population sont couvertes par des CLS. 6 CLS sont actuellement en vigueur et 2 nouveaux CLS ont été conclus en 2018 (Pays de Valençay en Berry, 51 communes - 32 000 habitants et Pays de La Châtre en Berry, 50 communes - 32 000 habitants)

Les communautés de communes d'Argenton sur Creuse - Eguzon et Marche Occitane Val d'Anglin Pays Val de Creuse Val d'Anglin (38 communes - 25 000 habitants) rédigent actuellement leur contrat qui devrait être signé au second semestre 2019. Le reste des communes du département (9 de la communauté de communes Val de l'Indre - Brenne - 11 600 habitants) devra être rattaché à celui de Châteauroux Métropole en 2020 à l'occasion d'un futur CLS 3.

Soutenir l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et des pôles de santé

En 2018, l'UD ARS a travaillé sur 3 projets MSP. Le projet de MSP de Neuvy-St-Sépulchre a fait l'objet d'un avis favorable le 19 novembre 2018, rendant possible une ouverture vers fin 2019 ou début 2020. L'ARS s'est également prononcée favorablement quant au projet de MSP de Buzançais par un avis du 11 juin 2018, pour une ouverture prévue courant 2^{ème} semestre 2019. Enfin, 2 antennes de la MSP de la Châtre (une à Sainte-Sévère et une à Saint-Août) ouvriront à la fin du 1^{er} semestre 2019.

Former les professionnels de santé de demain

Les services de l'Éducation nationale conçoivent également des actions destinées à attirer et « fidéliser » des futurs médecins sur notre territoire rural, illustrée par la mise en place du parcours « AMBITION PACES » en lycée. Il s'agit d'accompagner les élèves vers les métiers de santé dans leur formation de proximité. Ce dispositif conçu et piloté conjointement par le rectorat et la faculté de médecine de Tours a pour objet d'aider certains élèves indriens (1ères et terminales scientifiques) à réussir le concours de PACES en leur proposant des enseignements complémentaires à leur cursus ordinaire, élaborés et assurés par leurs professeurs et des enseignants de la faculté.

Anticiper ou accompagner les mutations économiques

L'unité départementale de la DIRECCTE (UD DIRECCTE) participe au dispositif de veille économique mis en place pour déployer l'action régionale du Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises par le biais de la participation aux réunions régionales interne et aux réunions départementales proposées notamment par DEV'UP. L'intervention du Cabinet MAZARS a par ailleurs été sollicitée au bénéfice de trois entreprises ayant besoin de faire le point sur leur situation et d'établir un plan d'actions permettant leur rebond.

Par ailleurs, l'Unité départementale de la DIRECCTE accompagne financièrement deux actions de « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales » dont l'objectif est de faciliter la mise en œuvre de réponses adaptées aux besoins des entreprises en matière de ressources humaines. L'une concerne l'industrie, l'autre les services à la personne.

Le soutien aux associations à but non lucratif par le dispositif local d'accompagnement a permis à 11 associations de bénéficier d'un accompagnement individuel et à 9 structures de participer à un accompagnement collectif. 41 466 € ont été apportés par l'État, dont 35 120 € par la Caisse des

dépôts et consignations (CDC), 30 138 € de fonds européens soit 106 724 € de concours financiers au total.

Soutenir l'activité économique

La mise en œuvre des conventions de revitalisation GEFCO et VIVARTE permet, d'une part, de travailler à la structuration et à la pérennisation de la filière mégisserie et maroquinerie, et du secteur « maroquinerie et confection », et, d'autre part, d'accompagner le développement de Start up sur le territoire et de proposer des outils d'appui RH, notamment pour les TPE / PME de l'Indre.

Piloter le dispositif d'exonération de charges sociales pour faciliter le recrutement

Au titre de l'accompagnement des entreprises qui embauchent, l'unité départementale de la DIRECCTE a instruit en 2018, 67 demandes d'exonérations de charges sociales qui ont été accordées pour des entreprises installées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Mettre en œuvre de l'activité partielle pour préserver l'emploi des salariés

En 2018, l'unité départementale de la DIRECCTE a indemnisé 35 655,88 heures au titre de l'activité partielle pour un montant de 272 848 euros. Le recours est en diminution depuis plusieurs années.

CHIFFRES CLÉS

13

le nombre de MSP dans l'Indre au 31 décembre 2018

5

les pôles secondaires de santé (une ouverture en 2018 à Luçay-le-Mâle)

154

le nombre de professionnels de santé en MSP dont 36 médecins généralistes

7

le nombre de centres de santé (dont 3 dentaires)

SOUTENIR LES ENTREPRISES ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Maintenir une relation de confiance entre les entreprises et l'administration fiscale

Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) ont porté une attention particulière au traitement dans les meilleurs délais des demandes des entreprises concernant le remboursement des excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés (IS), des crédits de TVA et des autres crédits d'impôt. Ces demandes ont continué de faire l'objet d'un examen prioritaire en 2018 et 91 % d'entre elles ont été traitées dans un délai inférieur à 30 jours.

S'agissant des entreprises en difficulté, le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) a été réuni à l'initiative du Préfet une fois en 2018,

Financement des entreprises (CODEFI) a été réuni à l'initiative du Préfet une fois en 2018, permettant d'évoquer la situation de 12 entreprises représentant un volume de 3 867 emplois. Les services de la DDFIP et de l'URSSAF ont par ailleurs tenu 7 commissions des chefs de services financiers. Outre le suivi des entreprises ayant bénéficié de délais de paiement au titre de plans conclus les années précédentes, la commission a procédé à l'examen attentif de 7 nouveaux dossiers et accordé 7 nouveaux plans. Au 31 décembre 2018, la Commissions départementales des Chefs de Services Financiers (CCSF) avait en gestion 12 plans représentant 111 emplois.

Bilan du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) depuis son entrée en vigueur dans l'Indre : 8 000 restitutions pour un montant de 68 M€ versés en faveur de la compétitivité des entreprises.

SOUTENIR L'AGRICULTURE

Aider les professionnels touchés par la sécheresse

L'arrêt de la pluviométrie dès le 20 juin 2018 et les fortes températures séchantes de juillet ont amené à prendre rapidement des mesures de restrictions d'irrigation, et à affourager les cheptels dès la mi-juillet. Les services de l'État se sont attachés, dans le cadre de l'Observatoire de la ressource en eau, en partenariat avec les collectivités, la profession agricole, les associations naturalistes, à proposer des réponses adaptées aux demandes d'usages selon les secteurs d'activités.

Cette situation a perduré tout l'été et durant l'automne, obligeant à maintenir le niveau de restriction à l'usage de l'eau ainsi que l'apport de fourrages auprès des animaux, particulièrement dans la zone sud du département. L'impact sur les stocks a été notable avec la consommation d'un tiers des fourrages à l'entrée de l'hiver. Il est aussi à noter un impact sur les semis d'hiver de céréales et de colza, avec des levées éparées qui auront des conséquences agronomiques et alimentaires. pour la campagne 2019. Les services de la DDT travaillent en partenariat avec la chambre d'agriculture afin de les anticiper.

Face à cette situation, la profession agricole a sollicité une reconnaissance en calamités agricoles. Une demande initiale a été portée par la DDT pour 117 communes réparties sur les territoires du Boischaud Sud, de la Marche Berrichonne, et une partie de la Brenne. Les pertes fourragères pour les 1 200 exploitations concernées sont estimées à 32 %.

Cette reconnaissance a été validée le 16 janvier 2019 pour un montant maximal d'indemnisation de plus de 5 M€ – avec une extension envisagée de ce périmètre pour le 1^{er} semestre 2019, sur la base de continuité territoriale et de l'effectivité des pertes.

240 000 subdivisions fiscales ont bénéficié d'un dégrèvement. 1,125 M€ ont été ainsi accordés.

La DDT a également réuni les différents partenaires agricoles (Chambre d'agricultures, syndicats, banque, assurances) afin de partager les modalités de suivi et d'accompagnement possible pour les exploitations en difficulté financière, technique et ou humaine.

Retrouver un équilibre agro-sylvo cynégétique dans le département grâce à un nouveau schéma départemental de gestion cynégétique

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre (FDC36), avec l'appui de la DDT, a élaboré le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) pour la période 2018-2024. Validé le 22 septembre 2018, ce document propose des mesures marquantes pour le territoire afin de réduire la densité des sangliers, principal animal à l'origine des dégâts dans le département :

- la suppression totale de l'agrainage au maïs pour toutes les espèces pour toute l'année ;
- l'agrainage peut être pratiqué du 1^{er} mars au 30 septembre et du 1^{er} décembre au 31 décembre ;
- la mise en place de conventions mentionnant les modalités de chasse, et cela par territoire sensible figurant sur la carte ci-dessous - en négociation avec les propriétaires, les exploitants, les maires des communes et la Fédération des chasseurs.

Plusieurs communications ont été faites dans le dernier semestre de l'année 2018 afin de faire connaître ce nouveau schéma et d'appuyer la Fédération des Chasseurs dans sa démarche. L'objectif de réduction de la densité de la population est primordial pour faire face aux dégâts causés tant routiers, ferroviaires, qu'agronomiques, ainsi que pour répondre à la menace de la peste porcine africaine.

En tant qu'auxiliaires bénévoles des services de l'État, les lieutenants de louveterie sont restés très mobilisés pour faire de la pédagogie sur le terrain ou mener les opérations de décanonnement ou de destruction demandées par l'administration. Cet engagement au service de l'intérêt général mérite d'être souligné et valorisé, avant le renouvellement de leur mandat à l'été 2019.

Les missions de police de la chasse, cœur de métier du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ont occupé près de 800 jours/agents soit environ 50% de l'activité du service. Les nouvelles orientations vers la police de l'environnement et en particulier le contrôle du commerce des espèces protégées ou réglementées et la protection des habitats ont été conduites durant près de 350 jours/agents. L'ensemble de ces missions a amené le service à augmenter fortement ses résultats avec 165 procédures (procès verbaux de constatation, timbres amendes, rapports en manquement administratif, demandes du ministère public pour fausse déclaration lors de demandes du permis de chasser, retrait du permis de chasser...).

Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches au titre de la Politique Agricole Commune

Les exploitations peuvent faire leur déclaration à la DDT durant la période d'ouverture du 1^{er} avril au 15 mai. Les services de la DDT ont accueilli les chefs d'exploitations de moins de 200ha. Pour assurer l'accompagnement à la déclaration, des conventions sont signées avec les partenaires professionnels

CHIFFRES CLÉS



suivants : Chambre d'agriculture, CER France, Entreprise Villemont,...

Suite à la révision nationale des zones bénéficiant de l'Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN), les services de la DDT ont redéfini les communes éligibles au soutien en concertation avec la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles. Le montant de l'ICHN versé pour le département est de 12,12 M€. Ce nouveau zonage aura pour effet d'impacter 5 exploitations dont le suivi et l'accompagnement sont assurés par la Chambre d'Agriculture avec l'aide de la DDT.

Pour la première année depuis 2015, les aides PAC ont pu être attribuées selon un calendrier stabilisé pour les agriculteurs dits conventionnels. Les exploitations inscrites dans les dispositifs MAE et Bio sont dans l'attente du solde des exercices 2015 à 2017. Les services de l'État, la MSA et la chambre d'agriculture ont été attentifs aux conséquences financières et humaines induites par ces retards. Les dispositifs d'alerte, via la procédure Agridemain, ont là aussi été activés en vue de soutenir les exploitants en difficulté.

Les aides PAC dans le département de l'Indre ont bénéficié à 3 700 exploitations bénéficiaires pour 108 M€ d'aides distribuées au titre du premier pilier.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT

Soutenir financièrement et techniquement la rénovation énergétique des logements

L'activité 2018 a été très soutenue tant en ce qui concerne le « Programme d'intérêt général autonomie » en partenariat étroit avec le Conseil départemental (187 projets soutenus, 172 en 2017) que le programme « Habiter Mieux » (501 projets soutenus, 446 en 2017). Le gain énergétique moyen sur les dossiers « Habiter mieux sérénité » (dispositif d'accompagnement et d'aide financière pour les travaux de rénovation des foyers modestes) est de 36%.

Engagements de l'ANAH dans l'Indre en 2018 :

- 4,1 millions d'euros (3,7 en 2017) d'aide directe aux travaux

- 516 000 euros (254 000 en 2017) de subvention ingénierie auprès des collectivités

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du pays de La Châtre a été renouvelée en 2018, et l'OPAH de la CC Val de l'Indre Brenne a évolué en 2018 sur un volet renouvellement Urbain concernant le périmètre hyper centre de Buzançais.

2018 a connu la mise en place d'un nouveau programme Habiter Mieux intitulé « Agilité », apportant une souplesse au montage de dossier pour une seule nature de travaux parmi le système de chauffage, l'isolation des combles aménageables ou aménagés ou l'isolation des parois opaques. 92 dossiers ont ainsi été agréés dans l'Indre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Rendez-vous sur monprojet.anah.gouv.fr pour avoir la possibilité de déposer votre dossier de manière dématérialisée et vérifier votre éligibilité

Ce service a été ouvert dans l'Indre en septembre 2018 dans le cadre d'un déploiement national : 53 dossiers ont ainsi été déposés sur le dernier quadrimestre 2018



L'agence nationale de l'habitat vous aide à rénover votre logement

Lutter contre l'habitat indigne

Environ 2 000 logements sont estimés potentiellement indignes dans le département de l'Indre. Ces habitats dégradés se traduisent par des conditions de vies indignes socialement, humainement, économiquement, voire sanitaire. À la fin de l'année 2017, constat a été fait que l'organisation de la lutte contre l'habitat indigne était insuffisante. En effet, bien que le Comité Technique de Lutte contre l'Habitat Indigne (COTEC-LHI) ait permis la sortie d'insalubrité de plus de 214 dossiers depuis sa création, on constatait que :

- 40 % des dossiers ne trouvaient pas de solution,
- le repérage n'était pas suffisamment organisé,
- les situations étant observées par le prisme de l'ANAH, l'indécence n'était pas traitée au COTEC-LHI,
- la collaboration effective avec le parquet était à intensifier

Afin de résoudre ce problème, le 22 février 2018 s'est tenue la première réunion du PDLHI de l'Indre. Sous l'impulsion de Madame COTTON, sous-préfet du Blanc, la charte du Pôle

Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne a été signée par l'ensemble des partenaires à la fin de cette même année. Le PDLHI de l'Indre a fait émerger l'idée d'un guichet unique (l'ADIL) qui reçoit les repérages d'habitats indignes. Deux groupes achèvent actuellement le travail commandé par le pôle à sa dernière réunion le 27 septembre 2018.

Le premier groupe a créé une fiche de repérage (en version papier et électronique sur la plateforme « demarches-simplifiees.fr ») et a élaboré la procédure de traitement qui en découle. Le deuxième groupe a rédigé un programme détaillé d'informations à destination des travailleurs sociaux et des élus sur un format d'une demie journée. Une « boîte à outils » a été pensée pour accompagner les maires dans leur pouvoir de police spéciale. Une campagne d'évaluation de ces nouvelles orientations sera proposée lors de la prochaine réunion du PDLHI.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS COMPÉTENCES ET LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS PROJETS

Apporter un appui à la conception des documents d'urbanisme au bénéfice des collectivités

La DDT accompagne les collectivités tout au long de la conception des documents d'urbanisme, par sa connaissance territoriale et son expertise en matière de planification stratégique. En matière de planification intercommunale, la couverture du département en schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) progresse. En 2018, le SCoT du Pays Castelroussin-Val de l'Indre et le SCoT du Pays de Valençay en Berry ont notamment été approuvés.

Les enjeux actuels exigent que les questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements soient prises en compte sur un territoire plus vaste : l'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, constitue l'échelle qui permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime par ailleurs une solidarité entre les territoires.

- 90 % du territoire couvert par 6 SCoT d'ici 2020
- 9 projets de PLUi en cours d'élaboration
- 26 documents communaux (PLU et cartes communales) actuellement suivis par les services de l'État

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le SCoT est le cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et d'environnement. Il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), plans locaux d'urbanisme (PLU) ou cartes communales.

Le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement, et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Promouvoir la gouvernance des sites Natura 2000

À la suite d'un appel à candidatures lancé par les services de l'État, le Pays Castelroussin a été désigné en 2018 par ses pairs comme structure chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 "Vallée de l'Indre". Au mois de novembre s'est tenu le COPIL des sites Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Brenne", Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Grande Brenne", ZSC "Vallée de l'Anglin et ses affluents", ZSC "Vallée de la Creuse et affluents". L'animation de ces quatre sites est portée par le PNR de la Brenne. Quatre COPIL sont prévus en 2019.

Co-construire une stratégie de développement des énergies renouvelables (ENR)

L'Association des Maires de l'Indre (AMI) et les services de l'État ont conclu un partenariat et ont organisé différents ateliers de réflexion en 2018 consistant à :

- poursuivre et renforcer le développement des ENR et de l'efficacité énergétique sur le département, dans la perspective de répondre aux objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables ;
- s'approprier les projets et en maîtriser les contours (anticipation, planification...), pour articuler l'ensemble des stratégies politiques des élus (tourisme, économie, ...) avec ce développement rapide des ENR ;
- renforcer les retombées économiques pour les collectivités, entreprises et habitants, pour que la transition énergétique participe pleinement au développement du territoire ;
- renforcer les coopérations entre élus, et entre élus et services de l'État, pour permettre un développement diversifié, homogène et maîtrisé en fonction des enjeux et des contraintes des territoires.

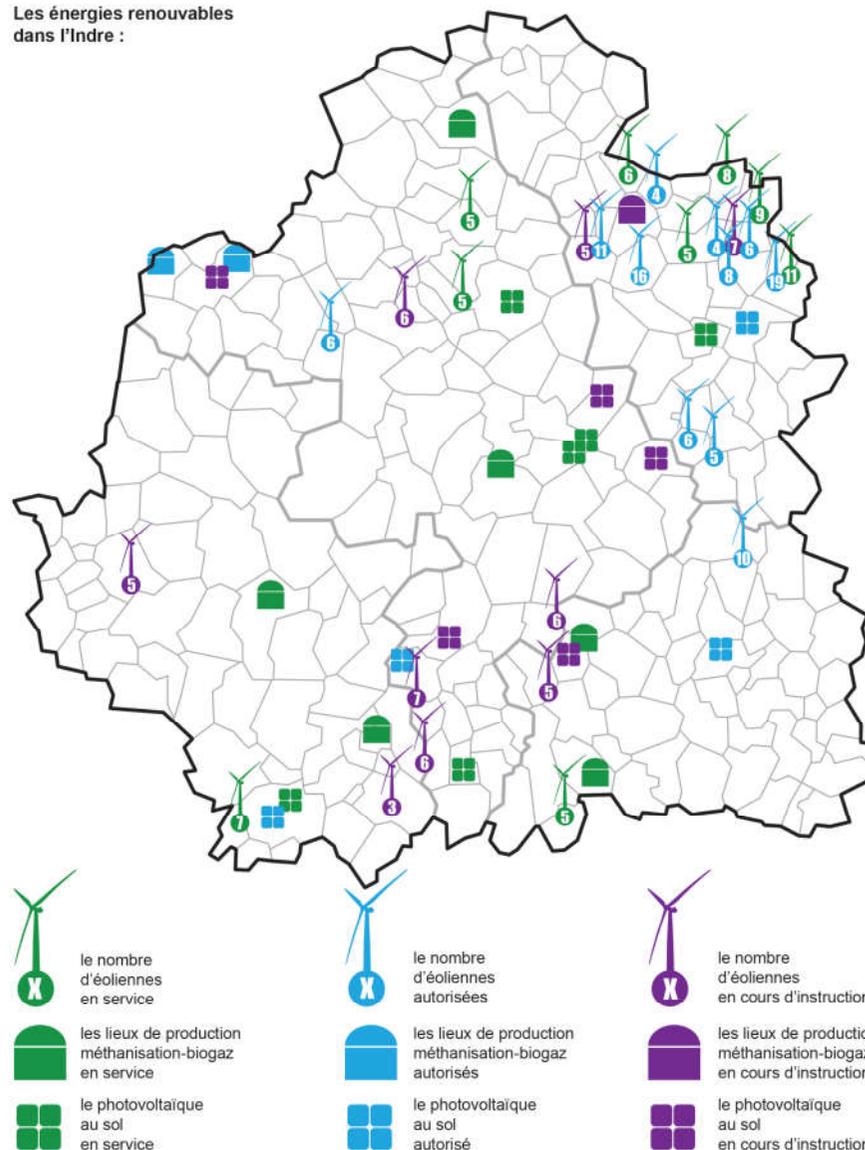
Ce travail s'est concrétisé par l'organisation d'une réunion plénière « Demain, l'Indre un département à énergie positive - de nouveaux enjeux pour les élus », organisée conjointement par l'AMI et l'Etat. Cette manifestation qui s'est déroulée le 8 novembre 2018, a connu un réel succès puisqu'elle a réuni plus de 110 élus, en présence de différents acteurs (DREAL Centre Val de Loire, Chambre d'agriculture, ADEME, SDEI, ...).

Cette rencontre visait à présenter l'état des lieux partagé de la situation du département, des retours d'expériences menées par des élus locaux et à définir une stratégie conjointe pour poursuivre et renforcer la dynamique déjà initiée de « département à énergie positive », tout en favorisant les retombées économiques pour le territoire et son attractivité. Le partenariat avec l'AMI se poursuit en 2019, avec des groupes de réflexion sur différentes thématiques (éolien, emploi/formation, photovoltaïque, géothermie, planification,...).

Au 31 décembre 2018, la situation des parcs éoliens est la suivante :

- 18 parcs en activité qui représentent 95 aérogénérateurs et une puissance globale de 235,1 MW
- 9 parcs autorisés mais non mis en service qui représentent 61 aérogénérateurs et une puissance globale de 155,1 MW
- 6 parcs faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter ou d'autorisation unique ou d'autorisation environnementale en cours d'instruction qui représentent 33 aérogénérateurs et une puissance globale de 107 MW

Les énergies renouvelables dans l'Indre :



Imaginer les mobilités de demain : l'exemple du projet de véhicule autonome de la CDC Cœur de Brenne

La mobilité est un enjeu majeur pour le développement économique et le désenclavement des territoires ruraux. Déployer les mobilités propres, innovantes, avec des transports plus efficaces et plus accessibles, pour améliorer concrètement les déplacements du quotidien des usagers dans tous les territoires, fait partie des objectifs du projet de loi d'orientation des mobilités.

Le projet de véhicule autonome en bref :

- 4 à 6 personnes par véhicule autonome (de type « robot taxi »)
- 4 à 5 communes desservies
- porté par la Communauté de Communes Cœur de Brenne (CCCB)
- labellisé par le Ministère de la Transition Écologique et solidaire en 2018

En septembre 2018, la CCCB a sollicité les services de la Préfecture et des partenaires potentiels (Conseil départemental, Région Centre-Val de Loire, Syndicat d'Énergies de l'Indre et DREAL) pour l'accompagner et soutenir ce dossier (appuis administratifs, techniques et financiers). Dans ce cadre, la DDT a piloté cet accompagnement. La candidature de la CDC a été retenue le 24 avril 2019 par le ministère des transports parmi 16 expérimentations menées sur le territoire nationale représentant un budget total de 200 M€.

Cette innovation fédératrice s'inscrit dans un projet de territoire portant sur les nouvelles formes de mobilité à imaginer afin de rendre les territoires ruraux plus attractifs. Il pourrait devenir à terme, l'une des réponses duplicables à l'échelle nationale sur d'autres territoires ruraux. La DDT et les partenaires resteront mobilisés pour accompagner et soutenir la CCCB dans cette aventure.

Accompagner la création des communes nouvelles

Après la création au 1^{er} janvier 2016, des communes de Levroux (regroupant Levroux et St-Martin-de-Lamps), de Val-Fouzon (regroupant Parpeçay, Sainte-Cécile et Varennes-sur-Fouzon) et de Saint-Maur (regroupant Saint-Maur et Villers-les-Ormes), deux nouveaux projets de regroupement de communes ont été menés à bien durant l'année.

Ils ont abouti à la création, au 1^{er} janvier 2019, de la commune nouvelle de Villentrois-Faverolles-en-Berry (regroupant les deux communes du même nom) et à la fusion de la commune nouvelle de Levroux avec une autre commune, celle de St-Pierre-de-Lamps.

Mettre en œuvre le dispositif « Action Cœur de Ville » au service de l'attractivité

Deux territoires ont été retenus au titre du dispositif "Action Cœur de Ville" : Issoudun et Châteauroix. Ce dispositif vise la redynamisation des

centres-ville et s'est formalisé dans un premier temps par la signature, fin septembre 2018, de conventions entre les différents partenaires. Dans un second temps, sous le pilotage de chacune de ces collectivités, un diagnostic sera établi en 2019 en liaison avec les services de l'État et les partenaires et un plan d'actions sur cinq ans ainsi que les financements mobilisables pour sa réalisation seront identifiés.

Assurer une couverture mobile de qualité

Dans le cadre de l'accord historique conclu entre le Gouvernement et les opérateurs de téléphonie mobile (le *New Deal*), un des engagements pris concerne le "dispositif de couverture ciblée", dont l'objectif est d'assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes, par la construction de 5 000 sites par opérateurs (dont 2 000 mutualisés). La mise en œuvre locale de ce dispositif par les préfets se base sur une concertation étroite avec les élus.

C'est ainsi qu'une équipe-projet a été créée et installée dans l'Indre le 1^{er} octobre 2018. Elle a pour mission d'identifier chaque année les sites prioritaires. La dynamique de ce dispositif est encadrée par la Mission France Mobile de l'Agence du Numérique en matière de téléphonie mobile.

Assurer le suivi de l'activité commerciale

Trois dossiers d'aménagement commercial ont été présentés devant la CDAC en 2018 : extension d'un ensemble commercial à La Châtre (2 dossiers suite au refus de la CDAC) et création d'un Drive au Pêchereau.

Le travail collaboratif mis en place avec la DDT a permis au secrétariat de la CDAC, assuré par le Bureau de l'Appui Territorial de la préfecture, d'intégrer le réseau régional des instructeurs de la DDT. Cette démarche a été généralisée à toutes les préfectures de la région Centre-Val de Loire.

Permettre la participation du public dans le cadre de la réforme des enquêtes publiques

La réforme des enquêtes publiques, a ouvert la possibilité pour le public de participer à l'enquête par voie dématérialisée, en déposant ses observations via une adresse courriel dédiée, gérée par la préfecture (en moyenne 170 observations reçues par voie électronique lors d'enquêtes publiques organisées en 2018). Le dossier d'enquête est désormais mis en ligne et reste consultable sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête.

L'usage du numérique a été étendu non seulement à l'information mais également à la participation du public, ce qui contribue à en faire une procédure innovante, susceptible de toucher un public plus large, plus jeune, habitué à utiliser les nouveaux moyens de communication.

VALORISER LE TERRITOIRE ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) contribue à mettre en œuvre les missions du ministère de la culture dans les domaines de l'architecture et du patrimoine, mais également dans ceux, indissociables, de l'urbanisme et du paysage.

« *L'architecte des bâtiments de France s'assure du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant.* »
Article L632-2 du Code du Patrimoine

ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

280

monuments historiques environ et autant de périmètres de protection de monuments historiques

1

Site Patrimonial Remarquable sans Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, celui de Saint-Benoît-du-Sault

3

Sites Patrimoniaux Remarquables dotés d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine à Le Blanc, Issoudun, Châteauroix

1

site UNESCO, l'église de Neuvy-Saint-Sépulchre qui s'inscrit dans les chemins de Saint-Jacques de Compostelle

35

sites inscrits ou classés au titre du code de l'Environnement

Conseiller et promouvoir un urbanisme et d'une architecture de qualité

Le conseil et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité visent à sensibiliser les autorités locales et le public à la préservation ou à l'amélioration du cadre de vie. Ceci passe par :

- le conseil donné aux maîtres d'ouvrage publics et privés dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets architecturaux et urbains (800 avis sur avant-projet) ;
- la participation du service à la définition des orientations puis à l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLUI et PLU). À ce titre, le service a suivi l'élaboration de 3 SCoT, de 5 PLUI et de 12 PLU ;
- la veille de l'application de la législation de la publicité extérieure et des enseignes. Le service

apporte, en cette matière, son concours aux autorités locales dans le cadre de l'élaboration des règlements locaux de publicité intercommunaux (2 en 2018).

L'UDAP participe également aux réflexions liées aux problématiques environnementales et au développement des énergies renouvelables (éolien, solaire...). Il accorde une attention particulière à la préservation des paysages faisant partie du patrimoine de l'Indre. 14 avis sur dossiers d'énergie renouvelable ont été émis en 2018.

Dans un souci de service public de proximité, l'UDAP dédie une journée par semaine à la réception du public dans le cadre de rendez-vous d'avant-projet, dans ses locaux. L'UDAP effectue également des permanences (mensuelles ou bimensuelles) à Argenton-sur-Creuse, La Châtre, Châteauroix, Issoudun et Saint-Benoît-du-Sault.

Expertiser et contrôler les projets menés dans les espaces protégés

L'UDAP est consultée sur l'ensemble des demandes d'autorisations de travaux en espace protégé (au titre du code de l'urbanisme), afin d'en assurer le contrôle. Les espaces protégés sont : les abords d'un monument historique, les sites protégés au titre du Code de l'Environnement et les Sites Patrimoniaux Remarquables.

Ainsi, en 2018, 1 446 avis ont été délivrés à ces titres :

- 27 permis d'aménager
- 218 permis de construire
- 811 déclarations préalables
- 32 permis de démolir
- 17 autorisations spéciales
- 67 demandes d'enseignes
- 61 lignes électriques

Actions notables en 2018 :

- Projet de labellisation par le ministère de la Culture du territoire de la vallée de la Creuse comme pays d'art et d'histoire
- « Opérations façades » (Buzançais et Issoudun en 2018)
- « Action Cœur de Ville » (Châteauroix et Issoudun en 2018)

Mettre en place une stratégie de conservation des monuments historiques

L'UDAP est le premier interlocuteur des propriétaires de monuments historiques et le guichet unique pour les demandes d'autorisation de travaux sur monuments historiques.

A ce titre, 20 opérations ont été suivies cette année (par exemple à Luzeret, à Saint-Aubin, 2 à Saint-Benoît-du-Sault, 2 à Valençay, à Vicq-sur-Nahon, etc).

PRÉVENIR L'EXCLUSION
UNIR, TRAVAIL
ACCUEIL DES ÉTRANGERS
FAIRE SOCIÉTÉ
POLITIQUE DE LA VILLE ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES
VIE ASSOCIATIVE LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

DONNER CORPS À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Améliorer les conditions de vie des gens du voyage

A ce jour, le bilan des actions engagées dans le cadre de la MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) habitat des gens du voyage, en lien avec les services de l'État, le Conseil Départemental et les communes de Châteauroux-Métropole solidairement engagées, est le suivant :

- une aire de grand passage réalisée à Déols,
- 3 terrains familiaux réalisés à Châteauroux (2) et Ardenes,
- 8 terrains familiaux sont engagés sur les communes de Châteauroux (2), Coings (1), Déols (4), Etréchet (1),
- 3 terrains familiaux sont projetés sur les communes de St Maur (2) et Diors (1).

Avec les concours financiers de l'État, du Conseil départemental et de Châteauroux-Métropole, ces dispositifs font l'objet d'un accompagnement spécifique du service logement/ingénierie sociale du centre communal d'action sociale de Châteauroux-Métropole : un dispositif d'intermédiation locative sociale a été mis en place, avec un accompagnement social renforcé portant sur le respect des droits et devoirs en tant que locataire et citoyen et sur l'intégration par l'habitat incluant les domaines de la sécurité, la santé, l'environnement, la scolarité et le budget.

Le volontarisme des collectivités indriennes a été particulièrement remarqué, ce qui a conduit le réseau IDÉAL CONNAISSANCES à organiser la journée nationale des gens du voyage à

Châteauroux le 29 novembre 2018. En 2019, l'État et le département vont s'associer pour élaborer un nouveau Schéma Départemental des gens du voyage sur la période 2020/2026.

Apporter une réponse agile aux défis d'aujourd'hui

Le service jeunesse et sport de la DDCSPP répond aux défis posés par les évolutions de notre société, en organisant des formations à la laïcité et aux valeurs de la République, en promouvant l'égalité des chances, la mixité sociale et la lutte contre les discriminations, ou encore en concevant un dispositif nommé « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ». Plus généralement, il accompagne toute initiative visant à mettre en œuvre des politiques publiques d'éducation et d'insertion.

Lutter contre les discriminations dans toutes leurs formes

En 2018, la DDCSPP a soutenu le financement d'actions relatives à la lutte contre plusieurs types de discrimination. Le CORA (Comité de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels) a été réuni par le préfet, en présence de la délégation interministérielle (DILCRAH) et un nouvel appel à projet a été lancé à la fin de l'année 2018 pour poursuivre et valoriser les actions engagées.

PRÉVENIR L'EXCLUSION ET FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Qu'il s'agisse de l'hébergement des sans-abris, ou plus spécifiquement de l'accueil spécifique des migrants, l'action des services de l'État est favorisée par les concours des collectivités solidaires à l'égard de ces publics fragiles.

Venir en aide aux personnes sans abri

En 2018 plus de 1 500 demandes d'hébergement ont pu être satisfaites. Les places d'hébergement d'urgence exclusivement financées par l'État se trouvent à Châteauroux, mais des abris de nuit fonctionnent dans 9 autres villes du département et apportent leurs concours à cette mission de mise à l'abri. La saturation de ces dispositifs a nécessité le recours à l'hôtel pour 410 nuitées. Cette mission est optimisée par l'utilisation du logiciel SI-SIAO mis en service en 2018.

- 2,5 millions d'euros pour le soutien de l'ensemble des dispositifs d'hébergement et de logement adaptés
- 30 places d'abri de nuit
- 90 places d'hébergement d'urgence
- 68 places en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- 275 places en logements adaptés (maisons relais, foyers de jeunes travailleurs, intermédiation locative)
- 1 dispositif de veille sociale incluant le 115 et la maraude
- 1 Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
- 410 nuitées d'hôtels
- 12 places d'hébergement ouvertes spécifiquement pour héberger davantage de personnes démunies pendant la période hivernale
- 45 000 € distribués pour l'aide alimentaire

Accueillir les demandeurs d'asile dans un contexte de crise migratoire

En 2018, l'Indre a participé à l'augmentation du nombre de places d'accueil qui était demandé au niveau national. Ainsi, un appel à projets a été lancé pour la création de places de CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), ce qui a permis d'accroître de 80 à 110 places la capacité du CADA ADOMA à Buzançais.

CHIFFRES CLÉS

2,5

millions d'euros pour le financement des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des migrants

40

le nombre de réfugiés relogés dans le département, conformément à leurs souhaits.

248

le nombre de places de CADA (138 à Châteauroux et 110 à Buzançais)

126

le nombre de places de CAO (Châteauroux, 11 places gérées par COALLIA et 25 places gérées par l'AIDAPHI ; à Argenton sur Creuse, 40 places gérées par l'AIDAPHI ; enfin, à Issoudun, 50 places gérées par Solidarité Accueil)

Veiller à la situation des majeurs protégés

Le département compte 4 associations tutélaires, 8 mandataires individuels et 2 préposés d'établissements (mandataires protégeant des personnes en institutions). Il appartient à la DDCSPP d'en assurer le contrôle.

L'année 2018 a vu la pérennisation du financement de l'information et du soutien aux tuteurs familiaux :

- 20 000 € ont été délégués pour mieux accompagner et former les tuteurs familiaux dans leurs fonctions bénévoles ;
- 3,4 M€ pour le financement des services tutélaires ;
- 302 310 € pour le financement des mandataires individuels ;
- 21 958 € pour le financement d'actions en faveur du soutien à la parentalité (point accueil écoute jeunes...).

Soutenir et développer l'insertion par l'activité économique

En 2018, ce sont 1 260 personnes qui ont pu travailler dans les 19 structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) représentant 300 équivalents temps plein pour un coût pour l'État de 3 905 545 €.

Sur la même période, 120 personnes ont quitté les structures de l'IAE pour un emploi durable ou de transition ou une formation qualifiante.

Accompagner l'accès à l'emploi des jeunes

Concernant les jeunes, l'unité départementale de la DIRECCTE a financé les Missions Locales (ML) à hauteur de 1 274 440 €. Par ailleurs, l'État accompagne la mise en œuvre de la Garantie Jeunes. Le dispositif a bénéficié à 361 jeunes répartis comme suit :

- 200 sur le territoire de la ML de Châteauroux ;
- 82 sur le territoire de la ML Indre Sud ;
- 79 sur le territoire de la ML d'Issoudun.

En termes de résultats :

- les sorties anticipées dans l'Indre représentent 25,07 % du volume (au niveau national 16,19 %). Les abandons à moins d'un mois représentent 1,43 % du total (au niveau national 0,65 %) ;
- on note une stagnation d'entrées des femmes (42,8 %), il en va de même pour les travailleurs handicapés (1,7%), les hommes constituent la part majoritaire des entrées (57,2 %). Les niveaux de qualification restent inchangés depuis le début (forte majorité de niveau V, V bis et VI) ;
- au regard des 1 121 entrées en Garantie Jeunes depuis le début du dispositif en septembre 2015, 1 554 situations professionnelles ont été réalisées.

Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

En 2018, l'unité départementale de la DIRECCTE a participé à 27 commissions départementales pour l'autonomie des personnes handicapées. Cette même année, le Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés a été renouvelé pour 3 ans et de nouveaux axes de travail ont été définis en région. En s'appuyant sur cette feuille de route, le Plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH 36) a arrêté des actions pour la période 2018-2020 :

- fiche action 1 - poursuite des travaux sur le Guide formation (diffusion début 2019)
- fiche action 2 - organisation d'un Forum « Maintien dans l'emploi » (qui aura lieu le 12 mars 2019)
- fiche action 3 - fluidifier les parcours ESAT-EA-Milieu ordinaire

L'unité départementale pilote la mise en œuvre des actions du Plan local d'insertion des travailleurs handicapés dont les acteurs se sont réunis 3 fois en 2018 en plénière.

Les actions ont porté sur :

- la réalisation d'un « guide des formations pour les jeunes en situation de handicap dans l'Indre ». Ce guide a pour objet de permettre à chaque jeune, à sa famille et à ses enseignants, de connaître l'ensemble des propositions de formation et/ou d'accès à l'emploi qui existent dans l'Indre. Sa diffusion aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2019
- l'organisation le 26 juin 2018 d'un Forum EA/ESAT qui avait deux objectifs :
 - 1° - faire découvrir aux travailleurs handicapés les métiers et les possibilités d'emploi offerts par ces structures
 - 2° - faire découvrir aux entreprises le partenariat qu'elles peuvent construire avec ces structures, comme la sous-traitance, mais aussi, leur faire connaître les compétences qu'elles peuvent trouver auprès des salariés de ces structures pour répondre à leurs besoins de recrutement.

METTRE EN ŒUVRE L'ÉGALITÉ RÉELLE FEMMES / HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat, ce qui nécessite un engagement fort pour que l'égalité devienne une réalité. Dans l'Indre, la dynamique mobilise tout au long de l'année les services de l'État, les collectivités et les associations.

Des actions visant à diffuser la culture de l'égalité sont initiées dès le plus jeune âge auprès des filles et des garçons au sein des établissements scolaires de l'Indre, notamment grâce au prix régional Liberté, Égalité, Mixité. En 2018, deux établissements du département ont été mis à l'honneur, le Lycée Les Charmilles de Châteauroux grâce à l'action Igalité et la course solidaire "Je cours, tu cours, nous courons pour l'égalité filles-garçons" et le Collège Jean Rostand avec le projet « Mixité et ruralité en Brenne ».

Tout au long de l'année, des temps de sensibilisation sont organisés en direction des professionnels pour améliorer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes et des enfants confrontés aux violences intra-familiales. En 2018, plus d'une cinquantaine de professionnels de santé - cadres de l'hôpital de Châteauroux et médecins du travail - ont pu ainsi appréhender l'importance de leur rôle dans le repérage des violences subies par les femmes.

Dans le cadre de la journée internationale d'élimination des violences faites aux femmes le

Par ailleurs, l'unité départementale de la DIRECCTE a financé 150 aides au poste, représentant un montant de 2 155 138 € dans les 5 entreprises adaptées de l'Indre.

Favoriser l'insertion des seniors

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des seniors, la DIRECCTE participe au financement (20 000 €) d'un dispositif intitulé « parcours clé seniors » en lien avec Pôle Emploi. La Boutique de Gestion, par le biais d'un accompagnement et d'un coaching adapté accompagnent les seniors volontaires à la création de leur propre activité ou au retour à l'emploi. Parallèlement, elle travaille au changement de regard des entreprises sur l'emploi de ces publics.

Les résultats montrent un taux de sorties positives de 50 % alors que 80 % du public comptabilise plus d'un an d'inscription comme demandeurs d'emploi.

25 novembre, la mobilisation des partenaires a été importante puisque 13 animations, rencontres et débats ont été organisés à Châteauroux, Issoudun, le Blanc et la Châtre en direction du grand public, des professionnels, des étudiants et des étudiantes.

Dans l'Indre, l'égalité entre les femmes et les hommes tend aussi à rendre visible la place des femmes dans l'espace public. Un groupe d'habitantes du quartier St Jean/St Jacques s'est réuni pendant une année pour participer à des marches exploratoires. En septembre 2018, à l'occasion d'une marche en présence du Préfet, du Maire-Président de Châteauroux métropole et des membres du comité de pilotage Politique de la Ville de Châteauroux, le groupe de femmes a remis son rapport qui recense leurs constats et leurs propositions quant à l'insécurité et à l'aménagement du quartier.

En 2018 :

- 20 actions financées à hauteur de 104 700 € par le programme budgétaire 137 – égalité entre les femmes et les hommes
- 937 entretiens d'écoute et d'information réalisés par le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 36), organisme essentiellement financé par l'État et partenaire du Conseil départemental

FAVORISER L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS ET LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

Délivrance de titres de séjour

460 titres ont été délivrés au titre d'une première demande contre 880 renouvellements soit un total de 1340 titres délivrés, dont 294 titres pluriannuels issus de la loi du 7 mars 2016. 39 décisions de refus de délivrance d'un titre de séjour et portant invitation à quitter le territoire ont été prononcées et notifiées.

Naturalisations

111 décisions de naturalisation ont été prises par la plateforme régionale, pour des étrangers

domiciliés dans l'Indre. Elle ont été notifiées par la préfecture (82 naturalisations par décret et 29 naturalisations par déclaration auprès de l'autorité publique).

Lutte contre l'immigration irrégulière

La préfecture de l'Indre et les services de sécurité intérieure ont procédé à 69 éloignements du territoire français, toutes procédures confondues.

PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DE LA RURALITÉ ET DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En finançant les projets portés par des initiatives citoyennes et la réussite éducative

- 5 quartiers sont concernés dans le département
- 380 000 € affectés aux projets émanant des quartiers
- 207 000 € affectés au Dispositif de Réussite Éducative (DRE)
- 51 projets à Châteauroux
- 18 projets à Issoudun

Ces actions participent à la vie des quartiers et au soutien d'actions favorisant le vivre ensemble. Cette politique se déploie en lien avec la déléguée du Préfet à la Politique de la Ville. Elle comprend un volet de soutien au développement de l'activité économique dans les quartiers prioritaires par la BGE et en partenariat avec la DIRECCTE.

Le déploiement de la nouvelle interface de gestion des appels à projets sur la politique de la ville « Dauphin » se poursuit (70 dossiers déposés pour soutenir des projets sur le territoire de Châteauroux, appel à projets en cours à Issoudun).

En poursuivant les nouveaux programmes de renouvellement urbain

L'année 2018 marque une étape décisive dans l'avancement des projets indriens.

Le protocole de préfiguration du projet d'Issoudun a été signé le 12 février 2018, ce qui permet d'envisager une signature de la convention définitive en 2019 :

- la démolition en trois phases des 30 pavillons du Colombier est engagée,
- la construction du bâtiment solaire incluant l'épicerie solidaire et le local dédié aux associations du quartier démarrera en 2019

Coût global de l'opération :

Le montant global des interventions prévues est de 14,4 M€ dont 13,6 M€ consacrés à l'habitat et 0,8 M€ aux équipements. Sur l'enveloppe habitat 4 M€ seront dédiés au lotissement du Colombier (démolition reconstruction) et 0,4 M€ à la voirie et espace collectifs. Les 9,2 M€ restants sont dévolus à la démolition d'un bâtiment de 40 logements, le solde sera utilisé à la modernisation des intérieurs et extérieurs, la réhabilitation, la mise en place d'ascenseurs et l'amélioration énergétique du bâti du quartier Bernardines. L'enveloppe actuelle prévoit 1 M€ de l'agence et 1 M€ fléché sur le CRST de la région.

Concernant Châteauroux, les études relatives au projet du quartier de Beaulieu sont achevées et le projet de convention a été élaboré sur le 2nd semestre 2018, avec un accompagnement fort des services de l'État. La signature de la convention définitive pourrait donc être envisagée avant l'été 2019, une fois les ultimes validations par l'ANRU obtenues. De nouveaux travaux pourront ainsi démarrer rapidement dans le quartier.

Les études du quartier d'Intérêt National de Saint-Jean/Saint-Jacques sont également bien avancées, les principales orientations ayant été décidées par les élus. Une probable signature de la convention définitive est envisagée fin 2019 - début 2020.

En maintenant la présence et la qualité de l'enseignement scolaire en milieu rural et prioritaire

Au regard de la diminution prévisionnelle du nombre d'élèves du premier degré, le département de l'Indre rend 5 postes pour la rentrée scolaire 2019. Ainsi 11 fermetures de postes de classes pourront être réalisées du fait de prévisions faibles et 6 ouvertures du fait de prévisions élevées. Les rares autres ouvertures envisagées auront vocation à renforcer les dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers, dans le cadre de la généralisation de l'inclusion scolaire (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, RASÉD, Elèves Allophones Nouvellement Arrivés, EANA, pôle Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, ASH).

Les fermetures de postes seront toutes en milieu urbain et semi-urbain, hors éducation prioritaire. Aucune fermeture n'est prévue en zone rurale. De même, aucune école ne présentera à la rentrée 2019 de classe à plus de 24 élèves. Ces fermetures ont fait l'objet d'un courrier d'alerte en septembre 2018 et toutes résultent d'un dialogue approfondi avec les élus dès le début des opérations de carte scolaire. Les fermetures envisagées ont ainsi toutes été longuement explicitées aux élus et aucune ne conduit à une fermeture d'école, hormis celle qui est prévue dans le cadre d'un protocole.

PROMOUVOIR LA VIE ASSOCIATIVE, ENCOURAGER L'ACTION ÉDUCATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Mobiliser les dispositifs de soutien aux associations

Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations (DDCSPP) participent au développement du territoire de l'Indre à travers un soutien très large à la vie associative, développement de l'offre de garde, du sport et des activités de loisirs, promotion du vivre ensemble et de la citoyenneté (service civique, promotion des valeurs de la République et de la Laïcité). Les services consacrent leurs moyens logistiques, financiers et humains à l'activité et au rayonnement des 4 500 associations de l'Indre et à l'écoute de leurs 47 000 bénévoles.

- 300 associations ont été accompagnées par les services de l'État à leur demande en 2018
- 220 associations nouvelles ont été créées en 2018

Le Fonds de Développement de la Vie Associative, outil renoué au service des associations :

- FDVA « Formation », au profit des bénévoles associatifs soit 12 000 € pour 6 associations
- FDVA « Fonctionnement et Innovation » soit 157 231 € affectés à 66 projets dont 32 pour l'aide au fonctionnement et 30 pour des actions innovantes

En effet, afin de préserver et d'améliorer le tissu scolaire en milieu rural, dans un contexte de baisse démographique et de maîtrise des moyens alloués par l'État, une charte académique « Garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux » a été signée en mars 2017 entre la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours et les Présidents d'associations de maires de la Région. Dans ce cadre, des conventions ont été passées avec différentes communes.

Le département de l'Indre a réalisé, dès la rentrée scolaire 2018, l'objectif des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP et REP+ (Réseau d'éducation prioritaire). Enfin, il faut préciser que les résultats des évaluations CP et CE1 de 2018 révèlent dans l'Indre des résultats globaux significativement meilleurs que les résultats nationaux.

Pour ce qui concerne les collèges, le taux d'encadrement moyen est le meilleur de l'académie avec un H/E (rapport ou adéquation heure / élève) moyen de 1,26 (nombre d'élèves par division, E/D, moyen = 24,06).

Dans une enquête récente commandée par le Conseil départemental, la qualité de l'offre scolaire est citée au premier rang par 56% des personnes interrogées comme un atout pour le département.

Donner sa chance à la jeunesse en déployant la garantie jeune et le service civique à la ville comme à la campagne

D'une manière générale, le budget opérationnel du programme 163 « Jeunesse » a financé 41 actions à hauteur de 56 000 €.

Les crédits d'animation du Service civique ont permis de financer l'organisation de 3 forums (Valençay, Châteauroux, Argenton) et 2 réunions d'information (Vatan, Chabris).

Selon une logique partenariale, le Service accompagne aussi le dispositif de la Garantie Jeune, permettant l'octroi d'une aide financière (d'un montant maximum de 484 € par mois) à des jeunes en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle.

Les jeunes des quartiers prioritaires (jusqu'à l'âge de 25 ans) de la politique de la ville et des zones de revitalisation rurale, peuvent également être accompagnés vers un diplôme professionnel dans les champs de la jeunesse et/ou du sport, par le dispositif SESAME (12 entrées dans le dispositif en 2018, avec une aide de 6 000 € par jeune).

Focus sur le service civique dans l'Indre : 308 jeunes indriens concernés en 2018 dont 122 issus d'une Zone de Revitalisation Rurale et 36 issus de Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Favoriser la pratique sportive et les métiers de l'animation et du sport

La DDCSPP a assuré 7 formations gratuites à destination des animateurs d'accueils collectifs de mineurs (baignade, réglementation, ...). Le service accompagne également les collectivités

LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE

Selon l'INSEE, le taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2018 était de 8,6 % dans le département de l'Indre (moyenne régionale à 8,3 % et moyenne nationale à 8,8 %), stable par rapport au 4^{ème} trimestre 2017. En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi a connu une baisse sensible sur la même période, de 18 160 à 17 930 (-1,3 %).

Favoriser l'accès à l'emploi à Issoudun à l'aide de dispositifs innovants

Une action « Remobilisation vers l'emploi » a été organisée à Issoudun. Ce projet porté par le Préfet, le Président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun et Pôle emploi a également été soutenu par la CCI et le Medef. Il a proposé des formations ciblées sur les savoirs de base et les compétences transversales afin

GARANTIR LA BONNE APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

L'unité départementale de la DIRECCTE intervient auprès des acteurs du monde du travail selon deux modalités visant à garantir une bonne application du droit du travail :

- un service de renseignements en droit du travail qui fournit aux salariés et employeurs une expertise de premier niveau relative à l'application du droit du travail au quotidien. Si la majorité des 4 700 questions posées par le public concernent le contentieux relatif à l'exécution (durée du travail, congés payés...) et la rupture du contrat de travail, de nombreuses autres sujets sont abordés ;
- un service d'inspection du travail dont l'activité, principalement orientée vers le contrôle en entreprise et sur chantiers, comporte aussi une importante activité liée au respect du droit des représentants du personnel. Inspecteurs et contrôleurs du travail, répartis sur 8 secteurs, sont assistés par une cellule régionale plus spécialement chargée de la lutte contre le travail dissimulé sous toutes ses formes (URACTI). Durant l'année, 800 interventions auprès des

locales dans la réglementation des établissements et activités physiques et sportives, (dont les commissions de Sécurité) ainsi que pour les projets de constructions et rénovations d'équipements. Ainsi, les fonds du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ont permis de soutenir 80 actions et 15 emplois dont 9 créations nettes en 2018.

Suivi des éducateurs sportifs (cartes professionnelles) :

- 286 éducateurs sportifs déclarés pour l'Indre
- 82 éducateurs sportifs stagiaires
- 483 établissements d'activités physiques et sportives
- 43 comités départementaux.
- 243 500 € d'aides destinées à la création et l'accompagnement d'emplois sportifs

de favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En tant que stagiaire, chaque demandeur d'emploi a bénéficié d'un accompagnement personnalisé par un chef d'entreprise. Sur les 13 personnes accompagnées, 4 ont trouvé un emploi et 8 ont été orientées vers une formation qualifiante ou une suite de parcours.

Qualifier pour lutter contre le chômage

- 1 184 contrats d'apprentissage contrôlés
- 407 contrats de professionnalisations comptabilisés
- 526 titres professionnels et 126 livrets de certification professionnelle émis
- 17 dossiers pour une validation des acquis de l'expérience instruits

entreprises (dont près de 400 contrôles) ont été réalisées.

Assurer le respect de la réglementation dans le secteur des transports

En 2018, les contrôleurs des transports de la DREAL Centre-Val de Loire ont procédé à :

- 82 opérations de contrôle sur route
- 449 contrôles approfondis de véhicules de transports de marchandises ou de voyageurs
- 9 % des véhicules contrôlés en infraction
- 47 infractions ont été relevées par procès-verbaux et amendes forfaitaires
- 23 délits principalement liés à la réglementation sociale européenne
- 15 contrôles au sein des entreprises de transports routiers du département

ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE L'INDRE

LES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

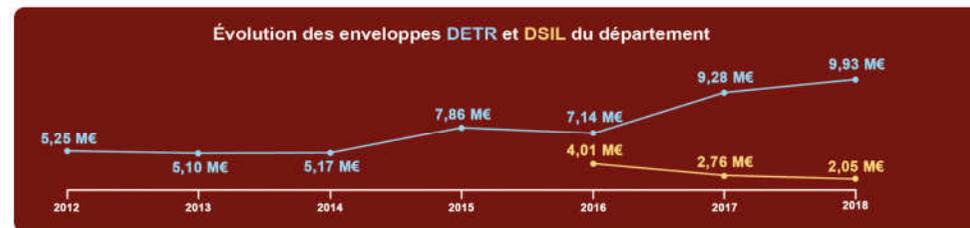
La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée en 2018 aux communes de l'Indre a augmenté de 0,64 % par rapport à 2017 (+ 317 073,00 €).

Les principales communes du département ne connaissent pas une évolution importante du montant de leurs dotations (entre - 2,13 % pour Déols et + 3,23 % pour le Blanc) :

- Châteauroux : - 0,98 % (- 91 342,00 €)
- Issoudun : - 1,06 % (- 39 670,00 €)
- La Châtre : + 1,27 % (+ 14 683,00 €)

Au titre de 2018, le Département a perçu 89 800 719 € (toutes dotations et compensations confondues) dont 44 610 778 € au titre de la DGF.

LES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT : LA DETR ET LA DSIL



Programmation :

L'année 2018, 261 opérations (soit + 38 par rapport à 2017) ont été instruites et subventionnées au titre de la DETR (dotation pour l'équipement des territoires ruraux) pour un montant de 9 779 096,44 € contre 8 937 453 € en 2017 (soit + 840 000 € par rapport à 2017 et plus de 2,6 M€ par rapport à 2016).

22 projets ont été accompagnés par de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) en 2018 :

- 5 au titre de la DSIL GPI (grand plan d'investissement)
- 4 au titre de la DSIL GT (grandes thématiques)
- 11 au titre de la DSIL CR (contrats de ruralité)
- 2 au titre de la DSIL Action Cœur de Ville

Pour un montant global de 2 057 210 € (2 743 000 € en 2017), soit 1 811 210 € (GPI-GT-CR) et 246 000 € (ACV)

Paiement :

2018 a également été marquée par une délégation de crédits de paiement importante en matière de subventions État gérées au niveau de la préfecture.

Plus de 12 480 638 € ont ainsi été versés aux collectivités dont :

- DETR : 7 900 721 € (5 919 326 € en 2017)
- DSIL : 3 562 325 €
- STDIL (subvention pour travaux divers d'intérêt local) : 373 610 €
- CPER (contrat de plan État-région) : 643 782 €

- **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**
Palais de Justice - Place Lucien Germereau - BP 577 - 36019 CHATEAUROUX cedex
Tél : 02.54.60.35.43 / Fax : 02.54.27.74.88
- **SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)**
10 rue Bourdillon - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.08.19.50 / Fax : 02.54.08.19.59
- **DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE TOURAINE-BERRY**
(INDRE ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, CHER ET DE L'INDRE)
17 rue de la Dolive BP 3841 - 37038 TOURS cedex - Tél. : 02.47.20.95.00
- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DDSP)**
Boulevard George Sand - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.08.50.01 / Fax : 02.54.07.45.92
- **GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DE GENDARMERIE**
Caserne Charlier - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.29.59.00 / Fax : 02.54.29.59.54
- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (DDSI)**
RN 151 - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME - Tél : 02.54.25.20.00 / Fax : 02.54.25.20.90
- **DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL**
Cité administrative - BP 634 - 36020 CHATEAUROUX cedex - Tél : 02.18.47.50.40 / Fax : 02.18.47.50.55
- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC-VG)**
Cité administrative - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.53.81.10 / Fax : 02.54.53.81.19
- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**
Cité administrative - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.53.20.36 / Fax : 02.54.53.26.04
- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP)**
Cité administrative - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.53.45.00 / Fax : 02.54.07.15.21
- **UNITÉ TERRITORIALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)**
Cité administrative - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.27.52.80 / Fax : 02.54.35.06.31
- **UNITÉ TERRITORIALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)**
Cité administrative - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.53.80.60 / Fax : 02.54.34.29.40
- **DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)**
Cité administrative - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.38.77.34.00 / Fax : 02.38.77.34.00
- **DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'INDRE**
110 rue Grande - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.60.57.40 / Fax : 02.54.60.57.38
- **UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP) DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**
CS10514 - 36018 CHATEAUROUX cedex - Tél : 02.54.08.78.80 / Fax : 02.54.27.65.98
- **OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR L'AGENCE INTERDÉPARTEMENTALE DE L'INDRE ET DU CHER**
2 place de la Préfecture B.P. 502 - 18013 BOURGES Cédex - Tél : 02.48.70.03.69 - Fax : 02.48.69.01.88
- **OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE**
Cité administrative - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.24.58.12 / Fax : 02.54.24.57.79
- **SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ**
Cité administrative Bat. K - Boulevard George Sand - 36000 CHATEAUROUX - Tel/fax : 02.54.29.38.75
- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**
10 rue Albert 1^{er} - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02.54.60.34.34 / Fax : 02.54.22.93.40
- **BUREAU DES DOUANES DE CHÂTEAUROUX**
Aéroport Marcel Dassault - RD 920 - Bâtiment 714 - CS 60001 - 36131 DÉOLS Cedex
Tél : 09.70.27.67.40 - Fax : 02.54.29.30.22
- **PRÉFECTURE DE L'INDRE**
Place de la victoire et des alliés - CS 8053 - 36019 Châteauroux cedex - Tél. : 02.54.29.50.00